

PROGRAMME DE FORMATION

Bilan de compétences accessible en LSF



PUBLIC VISÉ :

Toute les personnes actives, telles que :

- Les salariés du secteur privé
- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.)

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CCh Coaching LSF s'engage à rendre la prestation de bilan de compétences accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

Toute autre personne en situation de handicap peut réaliser un bilan de compétences. L'organisme s'engage à mettre en œuvre, dans la mesure du possible en fonction des spécificités du handicap, les aménagements nécessaires au bon déroulement de la prestation. Si cela ne suffit pas, l'organisme s'engage à trouver une solution alternative auprès de ses partenaires.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire, si ce n'est un premier rendez-vous gratuit et sans engagement, est proposé à toutes les personnes qui me contactent dans le cadre d'un bilan de compétences. Il a quatre objectifs :

- Recueillir et clarifier ses attentes vis-vis du bilan de compétences
- Présenter la méthode de travail proposée et les étapes du bilan
- Confirmer ou infirmer le souhait d'un bilan et valider que cela réponde aux besoins
- Présenter les mises en place administratives possibles pour financer un bilan de compétences

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX

Le bilan de compétences permet :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- D'utiliser ses atouts afin d'obtenir un emploi, une formation ou une évolution de carrière

CONTENU PÉDAGOGIQUES

Le bilan de compétences comprend 3 phases principales :

Phase préliminaire qui consiste à :

- Déterminer votre besoin en bilan de compétences
- Comprendre le déroulement du bilan et les moyens utilisés
- Décider de la poursuite ou de l'arrêt du bilan de compétences et de ses modalités.

Phase d'investigation qui permet au bénéficiaire :

- D'identifier ses compétences, motivations et pistes de progression
- De déceler ses ressources et potentiels ignorés
- D'élaborer ses scénarios d'évolution professionnelle
- De définir un plan d'action

Phase de conclusion qui permet enfin de :

- Formaliser et synthétiser le travail réalisé durant le bilan
- Concrétiser la relation entre les compétences et le(s) projet(s) d'évolution professionnelle
- D'envisager un planning prévisionnel des prochaines démarches

Cette dernière phase se termine par la **présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse**. Les résultats du bilan sont la **seule propriété du bénéficiaire**. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit sur plusieurs semaines (3 mois maximum).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Pour atteindre les objectifs du bilan de compétences, CCh Coaching LSF propose une **approche digitale, personnalisée et favorisant l'accessibilité**. Le parcours de votre réflexion sera **découpé en 8 étapes** afin de bien séparer chaque domaine de réflexion qui vous permettront de mieux construire votre projet professionnel et faciliter vos prises de décision.

Pour cela **8 rendez-vous individuels de 2 à 3 heures** vous seront proposés, **en présentiel ou en distanciel** afin de permettre une accessibilité des services dans toute la France. Ces rendez-vous sont des moments privilégiés d'échanges avec votre consultante.

Entre chaque rendez-vous, un ensemble de tests et d'exercices seront disponibles sur **votre plateforme virtuelle pédagogique**. Ils vous permettront d'explorer les thématiques abordées, de nourrir votre réflexion, et seront **adaptés en fonction de vous et de votre cheminement**.

Pour mieux répondre à vos attentes **la consultante est disponible pour vous accompagner en interséance**, soit de manière asynchrone soit en organisant un rendez-vous synchrone complémentaire, **à votre demande dans la limite d'une heure complémentaires à chaque rendez-vous**.

PROGRAMME DETAILLE DU BILAN

Voici ci-après le programme détaillé du bilan et **ses étapes incontournables**. **Chaque rendez-vous sera clôturé par un questionnaire** auquel le bénéficiaire devra répondre afin de retenir l'essentiel du rendez-vous, communiquer ses difficultés à la consultante si besoin, et lui exprimer comment elle pourrait mieux l'accompagner.

En inter-séance, le bénéficiaire sera invité à finaliser le travail démarré en séance, et effectuer la liste des tâches complémentaires envoyés par mail par sa consultante.

Il pourra, à ces occasions, bénéficier à sa demande, d'un **tutorat inter-séance par mail, sms ou vidéo si besoin**, afin de mieux l'accompagner dans la réalisation de ses tests, dans son travail de recherche personnel, ou s'assurer de sa bonne compréhension.

Si le bénéficiaire n'estime pas nécessaire de faire appel à ce tutorat inter-séance, mais que sa consultante juge toutefois qu'il serait bénéfique, elle se réserve le droit de le solliciter pour cela.



Étape 1 : Mon parcours, mon histoire, d'où je viens

Il s'agira ici pour le bénéficiaire d'acquérir dans un premier temps les bases organisationnelles, techniques et administratives du bilan. Puis de valider les objectifs de bilan. Il sera ensuite invité à retracer son parcours de vie personnel et professionnel, d'identifier les domaines de satisfaction & d'insatisfaction passés et actuels.

Étape 2 : Mon profil professionnel, mes aspirations, ce qui me motive, ce que je ne veux plus

Il s'agira ici pour le bénéficiaire d'identifier ses aspirations profondes, ce qui fait sens, le fait rêver, et ce qu'il ne veut plus. Il lui sera questionné sur son rapport au changement, et invité à clarifier la place de son projet professionnel par rapport à sa vie personnelle. Et enfin la consultante lui fournira des outils de tests afin d'établir son profil professionnel.

Étape 3 : Mes besoins, mes limites, ma carte du monde

Le bénéficiaire va pouvoir dans cette étape compléter son profil personnel et professionnel, avec la définition de ses valeurs. Il sera également invité à réfléchir sur ses besoins, ses priorités et ses contraintes que son projet professionnel devra prendre en compte. Il aura également la possibilité de définir son organisation de travail et son entreprise idéales.

Étape 4 : Mes pistes de projets envisageables

Dans cette étape le bénéficiaire pourra mettre en lumière ses intérêts professionnels et identifier ses ressources mobilisables pour explorer les métiers / les projets. Il sera invité à démarrer ses investigations sur les fiches de poste des différents métiers qu'il aura choisi d'explorer.

Étape 5 : Mes atouts et mes compétences

Il s'agira ici pour le bénéficiaire d'identifier précisément ses atouts et de formaliser ses compétences acquises et transférables, incluant ses savoir-faire, ses savoir-être et ses connaissances.

Ce sera l'occasion de mettre en évidence les tâches qu'il ne souhaite plus exercer et celles qu'il souhaite conserver.

Il pourra dorénavant confronter ses besoins, ses valeurs et tous ses critères issus de sa première réflexion, avec les projets choisis.

Étape 6 : Hiérarchisation et Validation de mes projets

Le bénéficiaire sera invité à resserrer ses choix, explorer plus précisément les projets possibles et réaliser des enquêtes métiers. Il lui faudra ainsi identifier ses compétences manquantes au regard du projet et rechercher des formations correspondantes. Ce qui le mènera également à réfléchir aux montages financiers possibles pour y accéder.

Le bénéficiaire pourra si besoin, identifier ses freins, ses peurs restants et ses zones d'incertitudes. Il pourra sonder également le marché de l'emploi.

Étape 7 : Mes actions à venir - Mes premières démarches

Cette avant dernière étape sera l'occasion, pour le bénéficiaire, de modéliser un planning prévisionnel des actions à venir à court moyen et long terme. Il pourra mettre en place les démarches utiles à sa reconversion et identifier les futurs acteurs pour poursuivre son projet.

Étape 8 : Synthèse de la réflexion de l'ensemble du parcours

Dans cette dernière étape, il s'agira pour le bénéficiaire de faire la synthèse de son parcours de bilan. Il sera invité à parcourir le document de synthèse avec sa consultante et à le finaliser avec sa consultante. Ce sera aussi l'occasion d'évaluer et de clôturer administrativement son accompagnement.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

HUMAINS

La consultante possède les diplômes et compétences nécessaires afin de vous accompagner, et pratique la langue des signes française afin de permettre une accessibilité au public sourd français. Elle vous aide également dans votre rédaction en français si besoin au fil du bilan. Elle est également à votre disposition en inter-séance sous forme de tutorat synchrone ou asynchrone selon votre besoin.

METHODE & OUTILS

La consultante vous accompagne avec des entretiens individuels tout le long de votre parcours de bilan avec une méthode qui s'adapte à vos besoins. Elle met à votre disposition des outils et ressources variés accessibles via une plateforme virtuelle pédagogique. Ainsi durant et entre les séances un ensemble de tests et exercices vous seront proposés, tels que (par exemple) :

- Plateforme collaborative virtuelle (PADLET)
- Jeux ludo-pédagogiques (DIXIT, Les petits bonhommes dans l'arbre...)
- Plateforme de tests CENTRAL TEST
- Grilles de restitutions des recherches
- Formulaire en ligne
- Portefeuille de compétences
- Des enquêtes métiers

OUTILS NUMÉRIQUE

Un ensemble d'outils digitaux vous seront proposés afin de faciliter la prestation, et les rendez-vous à distance se feront via l'application zoom permettant la redimension de l'écran pour une meilleure visibilité et l'ajout de sous-titrages si besoin.

Une plateforme collaborative personnalisée, dédiée à votre accompagnement en bilan de compétences facilitera la formation en distancielle, et dans tous les cas les échanges et les partages des documents avec votre consultante.

MODALITÉS D'ÉVALUATION & DE SUIVI

À l'issue du bilan une synthèse (incluant un plan d'action) vous est remise, ainsi qu'une attestation d'assiduité. Les résultats du bilan sont votre seule propriété. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec votre accord.

Un questionnaire de satisfaction vous est proposé à la fin de la prestation.

Un rendez-vous de suivi à 6 mois est planifié afin de faire un suivi de votre projet.

TARIFS & FINANCEMENTS

La prestation de bilan de compétences accessible en LSF est proposée à 1890,00 €.

Le bilan de compétences peut être financé de différentes façons :

- Il est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
Si votre solde CPF est insuffisant, vous pouvez le compléter avec vos fonds personnels. Des abondements peuvent également être versés par France Travail ou par votre entreprise.
- Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une aide individuelle au financement (AIF) par la région ou France Travail.
- Si vous êtes salarié.e, vous pouvez obtenir une prise en charge financière par le biais de votre entreprise auprès des opérateurs de compétences (OPCO) via la plateforme Transition Pro de votre région.
- Votre employeur peut également financer votre bilan de compétences dans le cadre du plan de développement de compétences (anciennement appelé plan de formation).
- Le financement sur fonds personnels est aussi possible avec possibilité d'échelonner les paiements sur la durée du bilan, à savoir sur 3 mois.

